

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1166
4 juillet 2012

(12-3566)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communication de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

La communication ci-après, reçue le 3 juillet 2012, est distribuée à la demande de l'ISO.

1. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a établi le présent document d'information dans le cadre des échanges suivis de communications et de mises à jour entre le Comité SPS et le Secrétariat central de l'ISO. Ce document fournit un résumé des travaux actuels entrepris par l'ISO qui peuvent présenter un intérêt pour les membres du Comité SPS de l'OMC et a pour objet de prolonger et renforcer le dialogue et la coordination entre les deux organisations.

A. ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION (ISO)

2. Des informations générales concernant l'ISO sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.iso.org/>. La collection de normes de l'ISO compte près de 19 200 normes internationales qui ont été élaborées par 217 comités techniques et 493 sous-comités gérant quelque 2 399 groupes de travail.

B. STATUT INTERNATIONAL DE L'ISO

3. L'ISO a un statut particulier auprès de nombreuses institutions des Nations Unies, notamment l'OMS et la FAO. L'ISO a également le statut d'observateur au Comité du commerce et de l'environnement (CTE), au Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) ainsi qu'au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC.

4. Le statut d'observateur de l'ISO auprès de la Commission du Codex Alimentarius (CCA) fournit l'occasion de coordonner les questions touchant à différentes normes ISO adoptées et utilisées par le Codex dans ses travaux. Les méthodes de l'ISO ont été entérinées dans le document intitulé "*Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées*" (CODEX STAN 234-1999), qui est mis à jour chaque année lors de la réunion du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS).

5. L'ISO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont signé en juillet 2011 un accord formel concernant les liaisons et la coopération dans des domaines spécifiques.

6. L'ISO a organisé, en collaboration avec la CCA, la FAO, l'OIE et l'Initiative mondiale de la sécurité des aliments (GFSI), un atelier régional sur la sécurité sanitaire et le développement durable dans le secteur des pêches, du 13 au 16 septembre 2011 à Bali (Indonésie). Treize pays (avec des représentants des instituts nationaux de normalisation, des gouvernements et du secteur) d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont participé à cet atelier régional.

7. Cet atelier a été l'occasion de démontrer la complémentarité des organisations, qui, toutes ensemble, offrent un service précieux aux acteurs émergents de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

8. L'ISO a également organisé, en collaboration avec la CCA, l'OIIE et l'ONUDI, un atelier régional sur la contribution des normes au secteur alimentaire en Afrique, à Nairobi (Kenya) les 24 et 25 avril 2012. Trente-cinq pays africains ont été invités ainsi que des pays d'autres régions du monde. Les 120 participants (issus d'organismes nationaux de normalisation, des gouvernements et du secteur) ont reçu des informations utiles sur la sécurité sanitaire des aliments dans différents secteurs alimentaires. Cette manifestation a été l'occasion pour les participants d'échanger leurs expériences et leurs connaissances, et d'établir des comparaisons entre les différentes pratiques nationales. Ils ont par ailleurs découvert les outils fournis et les rôles assurés par les diverses organisations internationales présentes.

9. Cet atelier a atteint son objectif de mieux sensibiliser les participants à la sécurité sanitaire des aliments et au rôle des différentes organisations internationales concernées, et aussi d'échanger des expériences et des informations sur ce sujet.

C. L'ISO ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

10. L'ISO a depuis 1960 un comité chargé de l'élaboration d'orientations politiques (DEVCO) qui traite spécifiquement des besoins des pays en développement en matière de normalisation. Les pays en développement doivent axer leurs efforts sur l'acquisition à la fois de compétences techniques de niveau mondial et d'une bonne compréhension des exigences techniques sous-tendant le commerce global. Depuis 50 ans, l'ISO apporte une assistance à ces deux niveaux au travers de l'ISO/DEVCO, Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement. Le DEVCO compte 147 membres, qui sont des organismes nationaux de normalisation de pays industrialisés et en développement. (Plus d'informations sur le DEVCO sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.iso.org/iso/resources/developing_countries.htm.)

11. En 2011, l'ISO/DEVCO a mené à bien trois projets ayant trait à l'assistance technique relative à ISO 22000 et planifié trois événements en 2012 (voir l'annexe 2). L'objectif principal est de mieux faire comprendre aux parties prenantes clés dans les pays en développement le rôle de ces normes pour la croissance économique et le commerce mondial, et leur contribution au développement durable. Deux événements ont été organisés dans l'objectif supplémentaire de renforcer les capacités au travers d'un atelier régional sur la sécurité sanitaire, la qualité, la productivité et le développement durable dans le secteur des pêches à Bali (Indonésie), et d'un atelier régional sur la contribution des normes au secteur alimentaire en Afrique à Nairobi (Kenya). De plus, trois parrainages ont été accordés en 2011 pour permettre à des personnes de pays en développement de participer à la réunion de l'ISO/TC 34/SC 17 sur les systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires, qui s'est tenue du 4 au 7 octobre 2011 à Dublin (Irlande).

D. LE POINT SUR LES TRAVAUX TECHNIQUES DE L'ISO

12. Les domaines prioritaires d'intérêt mutuel pour lesquels l'ISO souhaiterait entretenir un dialogue avec le Comité SPS sont les activités de l'ISO/TC 34 sur les produits alimentaires ainsi que les travaux génériques du Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO).

13. Une brochure a récemment été publiée par l'ISO pour résumer les travaux réalisés à l'ISO dans le domaine alimentaire. Elle est disponible à l'adresse suivante: http://www.iso.org/iso/iso_and_food.pdf.

E. LES NORMES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DE L'ISO ET LEUR UTILISATION DANS LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS

14. L'ISO est une organisation élaboratrice de normes internationales, mais elle ne procède pas elle-même à l'évaluation de la conformité des produits, des systèmes de management, des processus ou des services par rapport aux exigences des normes qu'elle établit. L'ISO publie toutefois des Normes internationales et des Guides sur les modalités de l'évaluation de la conformité – c'est là le rôle du Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO). Le CASCO compte 119 membres. Le CASCO est en liaison avec 18 organisations internationales, outre la Commission électrotechnique internationale (CEI): le Bureau international des poids et mesures (BIPM), la Commission du Codex Alimentarius (CCA), la Confédération internationale des organismes d'inspection et de certification (CEOC), la European Federation of Associations of Certification bodies (EFAC), l'Organisation européenne pour la qualité (EOQ), la Fédération européenne des associations nationales de laboratoires de mesures d'essais et d'analyses (EUROLAB), le Forum international de l'accréditation (IAF), la Fédération internationale des associations pour la pratique des normes (IFAN), la Fédération internationale des sociétés d'inspection (IFIA), l'Organisation internationale indépendante pour la certification (IIOC), la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), le Latin American Institute for Quality Assurance (INLAC), l'Association internationale pour la certification du personnel (IPC), le Réseau international de certification (IQNet), le Secteur de normalisation des télécommunications (ITU-T), l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), l'Union internationale des laboratoires indépendants (UILI) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC).

15. Le CASCO élabore actuellement les documents suivants:

- ISO/CEI TS 17021-2, *Évaluation de la conformité – Exigences pour l'audit de certification par une tierce partie des systèmes de management – Partie 2: Exigences de compétence*
- ISO/CEI TS 17021-3, *Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management*
- ISO/CEI 17024, *Évaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes*
- ISO/CEI 17065, *Évaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de produits*
- ISO/CEI 17067, *Évaluation de la conformité – Éléments fondamentaux de la certification de produits*

16. Le CASCO a établi un groupe de travail mixte avec l'ISO/TC 34/SC 17 pour la révision de l'ISO 22003:2007, *Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires*. Il examinera plus en détail les critères de compétence pour les auditeurs des systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires.

17. Les normes ISO/CEI 17020:2012, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection* et ISO/CEI TS 17022:2012, *Évaluation de la conformité – Exigences et recommandations pour le contenu d'un rapport d'audit tierce partie de systèmes de management* ont été toutes les deux publiées en mars 2012.

F. COOPÉRATION ENTRE LE CODEX ET L'ISO/TC 34

18. Les Comités du Codex et l'ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, collaborent de longue date. L'ISO/TC 34 appuie la mise en place d'un cadre permanent et durable pour la collaboration entre le Codex et l'ISO, afin de mieux coordonner les travaux et d'éviter les activités redondantes ou contradictoires. Les modalités d'une communication commune ou en collaboration sur les activités respectives de part et d'autre sont aussi un élément d'intérêt.

19. Les activités du Codex et de l'ISO sont complémentaires. Le Codex, en tant qu'organisation gouvernementale, prépare des documents afin d'aider les gouvernements à établir les lois et règlements visant la protection des citoyens face aux risques sanitaires éventuels liés à la consommation de produits alimentaires. L'ISO, en tant qu'organisation non gouvernementale, prépare des normes notamment sur les méthodes d'essai pour aider les parties prenantes tout au long de la chaîne alimentaire à satisfaire tant aux exigences légales et réglementaires qu'aux exigences des consommateurs relatives à ces produits. L'ISO/TC 34 cherche également les moyens de faire participer des pays en développement plus nombreux à ces activités.

20. Depuis sa création en 1947, l'ISO/TC 34 a publié plus de 780 référentiels de l'ISO (normes internationales, spécifications techniques et rapports techniques). Soixante-cinq pour cent de ces documents sont des méthodes d'essai. Pour la structure de l'ISO/TC 34 et la liste des projets/publications pouvant intéresser le Codex, voir l'annexe 1.

21. L'ISO/TC 34 a tenu sa réunion plénière en avril 2012 à Nairobi (Kenya) afin de susciter l'implication des pays en développement d'Afrique. Un atelier régional sur la contribution des normes au secteur alimentaire en Afrique a été organisé lors de cette réunion. Des représentants du Codex et de l'OIE étaient présents à cet atelier.

22. L'ISO/TC 34/SC 17 a élaboré son plan stratégique pour la période 2011-2015 et ce document est disponible à l'adresse suivante: http://www.iso.org/iso/iso-tc34-sc17_n0177_strategy_plan_2011-21.pdf.

23. L'ISO/TC 34 continuera d'offrir son plein appui et sa coopération à la CCA en vue d'éviter les travaux à double et adoptera, pour ses propres documents, les conclusions de la CCA sur toutes les questions concernant les exigences en matière d'hygiène alimentaire.

G. CONCLUSION

24. Il est reconnu que les membres du Comité SPS, en tant que gouvernements, ont l'autorité de réglementer au niveau national et que l'ISO, en tant que producteur de normes internationales d'application volontaire, ne l'a pas. Dans le cadre de la bonne pratique réglementaire mise en avant aux niveaux international et régional, les normes internationales et les guides internationaux peuvent être jugés utiles par les autorités de réglementation à titre d'outils efficaces pour mener à bien d'importants mandats réglementaires, gérer les risques et établir la confiance sur les marchés.

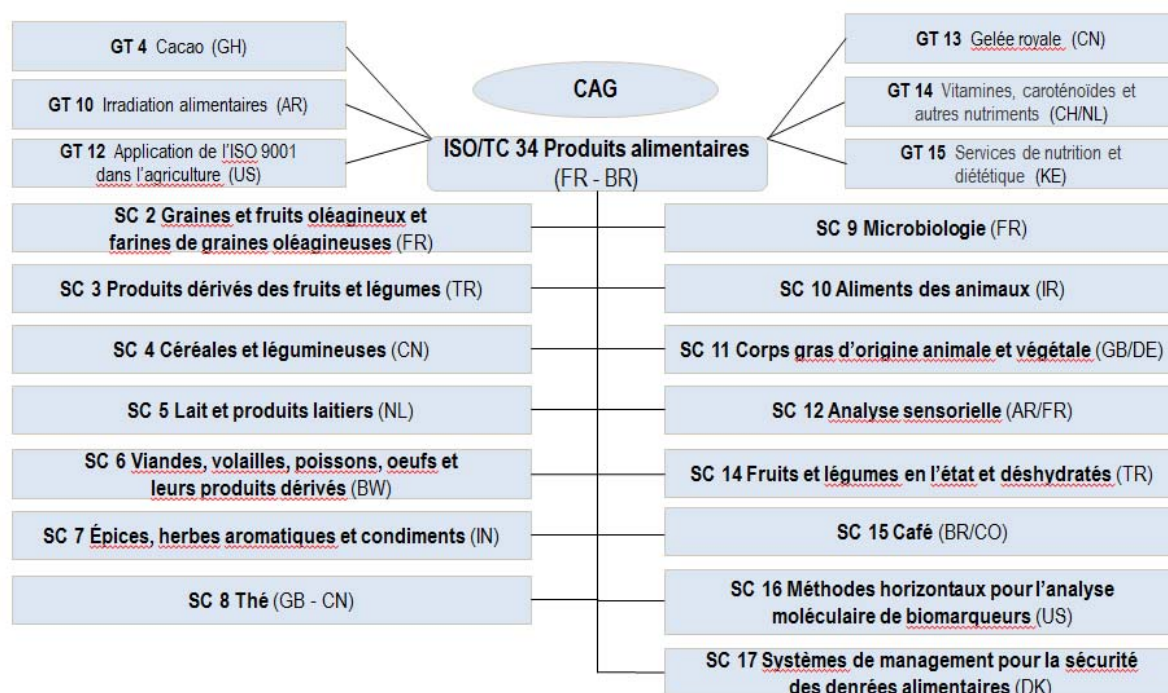
25. L'ISO considère qu'en utilisant ses normes internationales, les autorités de réglementation parviendront à atteindre leurs objectifs de santé et de sécurité publiques à un moindre coût pour les fabricants et les consommateurs. Le recours aux normes internationales aide également les pays à respecter leurs obligations dans le cadre des Accords OTC et SPS de l'OMC.

26. Pour toute information complémentaire sur les développements techniques au sein de l'ISO faisant l'objet du présent rapport, veuillez contacter Madame Marie-Noëlle Bourquin au Secrétariat central de l'ISO (bourquin@iso.org).

ANNEXE 1

Structure de l'ISO/TC 34, Produits alimentaires

L'ISO/TC 34 compte 51 pays participants et 58 pays observateurs. Le secrétariat de l'ISO/TC 34 est détenu conjointement par la France et le Brésil (accord de jumelage). L'ISO/TC 34 a établi plusieurs sous-structures [structures actives: 15 sous-comités (SC) et 5 groupes de travail (GT)], l'élaboration d'importantes normes transversales étant sous la responsabilité de groupes de travail relevant directement de l'ISO/TC 34. Ces sous-structures sont les suivantes:



On notera que sur ces 15 sous-comités, 4 seulement ont un domaine d'activité de type transversal (ISO/TC 34/SC 9, ISO/TC 34/SC 12, ISO/TC 34/SC 16 et ISO/TC 34/SC 17).

ANNEXE 2

Aperçu des projets d'assistance technique ISO 22000 réalisés en 2011 et planification pour 2012

Objectif 1: Sensibiliser davantage les principales parties prenantes dans les pays en développement au rôle de la normalisation dans la croissance économique, le commerce mondial et le développement durable

Titre	Lieu/Pays hôte	Dates	Total des participants	Parrainages	Pays bénéficiaires
Séminaire national sur la norme ISO 22000 – Système de management de la sécurité des denrées alimentaires	Sarajevo, (Bosnie-Herzégovine)	30 mai-1 ^{er} juin 2011	61	0	Bosnie-Herzégovine
Séminaire national sur la norme ISO 22000 – Système de management de la sécurité des denrées alimentaires	Harare (Zimbabwe)	1 ^{er} -3 juin 2011	60	0	Zimbabwe
Séminaire national sur la norme ISO 22000 – Système de management de la sécurité des denrées alimentaires	Belgrade (Serbie)	octobre 2012 (à confirmer)	40	0	Serbie
Séminaire national sur la norme ISO 22000 – Système de management de la sécurité des denrées alimentaires	Khartoum (Soudan)	novembre 2012 (à confirmer)	40	0	Soudan

Objectif 2: Renforcer les capacités des membres de l'ISO et des parties prenantes engagés dans le développement de l'infrastructure de la normalisation et la participation aux travaux de normalisation internationale

Titre	Lieu/Pays hôte	Dates	Total des participants	Parrainages	Pays bénéficiaires
Atelier régional sur la sécurité sanitaire, la qualité, productivité et le développement durable dans le secteur des pêches	Bali (Indonésie)	13-16 septembre 2011	46	37	Brunéi Darussalam (auto-parrainage), Cambodge, Fidji, Indonésie, Corée, Rép. populaire démocratique de, Lao, Rép. dém. populaire, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour (auto-parrainage), Thaïlande et Viet Nam
Atelier régional La contribution des normes au secteur alimentaire en Afrique – ISO/TC 34- Produits alimentaires	Nairobi (Kenya)	24-25 avril 2012	120	48	Argentine, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Lesotho, Cameroun, République centrafricaine, Colombie, République du Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Indonésie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe